RÈGLES DU CONCOURS
« MAILLOTS DU PSG » DE VESTIAIRE COLLECTIVE

1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE DU CONCOURS

VESTIAIRE COLLECTIVE, société anonyme de droit français, à conseil d'administration, au capital de 3 197 475,26 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 517 465 225, dont le siège social est situé 255 boulevard Pereire, 75017 Paris, France, représentée par son Directeur Général, (ci-après dénommée « **VESTIAIRE COLLECTIVE** » ou la « **Société Organisatrice** »), organise un concours sur l'application mobile le site internet www.vestiairecollective.com , du 29 octobre au 2 novembre 2020, (ci-après dénommé le « **Concours** ») conformément aux conditions et modalités décrites ci-après.

2 - PRÉSENTATION DU CONCOURS

Afin de prendre part à la compétition et de tenter de remporter le prix en jeu, chaque participant(e) doit télécharger l'application ou se rendre sur le site internet et ajouter un maillot du PSG à sa wishlist pour participer au tirage au sort et tenter de le remporter.

Les membres d'un même foyer peuvent participer au Concours à condition de ne soumettre qu'une seule inscription par personne. Chaque participant(e) ne peut gagner qu'un seul prix.

3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

3.1. Acceptation des règles du Concours

La participation au Concours emporte acceptation pleine et entière par les participant(e)s des conditions énoncées par les présentes règles dans leur intégralité. À défaut pour un(e) participant(e) d'accepter tout ou partie de ces règles, il/elle devra s'abstenir de participer au Concours.

Tout(e) participant(e) peut à tout moment notifier son refus de participer au Concours et annuler sa participation. Pour ce faire, il/elle sera tenu(e) d'envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

VESTIAIRE COLLECTIVE
Concours « Maillots du PSG »
255 boulevard Pereire
75017 PARIS - France

VESTIAIRE COLLECTIVE se verra dans l'obligation de disqualifier tout(e) participant(e) qui ne respectera pas intégralement les présentes règles.

Toute fausse information, fraude ou utilisation de tactiques malhonnêtes de quelque nature qu'elles soient visant à obtenir un avantage indu, et toute utilisation du Site de la Société Organisatrice pouvant porter préjudice à VESTIAIRE COLLECTIVE et/ou à des tiers, entraîneront de plein droit et définitivement la disqualification du/de la participant(e).

VESTIAIRE COLLECTIVE exercera son droit souverain pour régler tout litige relatif au Concours ou à ses règles.

Les présentes règles peuvent être modifiées à tout moment par VESTIAIRE COLLECTIVE. Chacune de ces modifications fera l'objet d'un avenant, qui sera publié dans les mêmes conditions que les présentes règles.

3.2 Participation au Concours

Le Concours est ouvert à tout(e) participant(e) remplissant les conditions énoncées ci-dessous.

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique âgée d'au moins 13 ans en possession d'une autorisation parentale, ou d'au moins 18 ans, disposant d'un équipement informatique et d'une connexion Internet qui lui permettent de se connecter au Site ou à l'application mobile de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander aux participant(e)s mineur(e)s de fournir une autorisation parentale, et à défaut, pourra disqualifier ces participant(e)s.

Chaque participant(e) doit avoir un compte VESTIAIRE COLLECTIVE valide.

Sont exclus du Concours les salariés de VESTIAIRE COLLECTIVE ainsi que les membres de leur famille (frères, sœurs, parents directs ou par alliance vivant sous le même toit), les vendeurs professionnels et les vendeurs VIP.

Chaque personne ne peut soumettre qu'une (1) seule inscription au Concours (même nom, même adresse).

Les inscriptions au concours sont nominatives et strictement personnelles. Chaque participant(e) s'engage à s'abstenir de participer sous un nom différent du sien, avec un compte différent du sien ou pour le compte de toute autre personne.

VESTIAIRE COLLECTIVE refusera les inscriptions non conformes, à savoir incomplètes ou erronées, contenant des informations incompatibles avec la participation au Concours, reçues en retard ou présentées sous une forme autre que celle prévue par les présentes règles.

4 - DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le Concours se déroulera exclusivement sur l'application ou le site internet, comme indiqué ci-dessous :

- les participant(e)s doivent se rendre sur la page édito dédiée au concours ;
- les participant(e)s doivent ajouter un maillot du PSG à leur wishlist afin de participer au tirage au sort pour ce maillot.

Les participant(e)s peuvent ajouter les cinq (5) maillots du PSG à leur wishlist pour multiplier leurs chances de remporter l'un d'entre eux.

VESTIAIRE COLLECTIVE sélectionnera par tirage au sort cinq (5) gagnant(e)s parmi toutes les participations.

VESTIAIRE COLLECTIVE s'engage à respecter le principe d'égalité des chances de gagner entre tous les participant(e)s au Concours.

VESTIAIRE COLLECTIVE se réserve expressément le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, d'interrompre ou d'annuler le Concours pour toute raison qu'elle jugera opportune, sans que les participant(e)s ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

5 - RESPONSABILITÉ/OBLIGATIONS

La participation au Concours se fera sous l'entière responsabilité des participant(e)s.

VESTIAIRE COLLECTIVE ne saurait être tenue responsable du fonctionnement ou du dysfonctionnement du processus du Concours, et notamment en cas de problème de quelque nature qu'il soit et pour quelque raison que ce soit, ou d'une manière générale de tout événement indépendant de la volonté de VESTIAIRE COLLECTIVE qui empêcherait la participation au Concours, et en particulier du fait de la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence française.

De même, VESTIAIRE COLLECTIVE ne saurait être tenue responsable en cas de contamination éventuelle par un virus informatique due à la navigation en ligne. Il appartient à chaque participant(e) de prendre les mesures nécessaires visant à protéger son équipement informatique contre toute tentative d'intrusion ou de contamination.

6 - PRIX DU CONCOURS

6.1 Nature des prix

Les prix à gagner par semaine dans le cadre du Concours sont cinq (5) maillots du PSG.
Les prix seront attribués aux gagnant(e)s du Concours à titre définitif. VESTIAIRE COLLECTIVE n'acceptera aucun échange de prix, y compris contre leur valeur correspondante en espèces.
Les prix sont non échangeables et non remboursables.

6.2 Attribution des prix

Afin de désigner les gagnant(e)s du Concours, un tirage au sort sera réalisé parmi les participant(e)s ayant valablement pris part au Concours conformément aux modalités prévues par les présentes règles.

Cinq (5) personnes seront choisies par un processus de sélection aléatoire. VESTIAIRE COLLECTIVE informera le/la gagnant(e) de son prix par e-mail le jour suivant la fin de la campagne. Si le/la gagnant(e) ne répond pas dans un délai raisonnable, il/elle perdra son prix et VESTIAIRE COLLECTIVE procédera à un nouveau tirage au sort.

VESTIAIRE COLLECTIVE n'acceptera aucune objection concernant la désignation du/de la gagnant(e).

Afin de valider leur gain, chaque gagnant(e) doit être en mesure de fournir certaines informations, et notamment ses nom, prénom, date de naissance, adresse postale complète, adresse électronique et numéro de téléphone (fixe ou mobile). Les gagnant(e)s autorisent VESTIAIRE COLLECTIVE à partager ces informations avec Accor Live Limitless qui les contactera pour organiser la remise des maillots du PSG.

Les gagnant(e)s accorderont à VESTIAIRE COLLECTIVE le droit de faire un usage commercial des informations stipulées ci-dessus.

VESTIAIRE COLLECTIVE se réserve le droit de procéder à des vérifications concernant l'identité et le lieu de résidence du/de la gagnant(e) à l'issue du tirage au sort, conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 dans sa version actuelle. Ainsi, VESTIAIRE COLLECTIVE peut demander toute forme de justificatif (telle qu'une facture de téléphone, d'électricité ou de gaz).

Les participant(e)s conviennent que toute fausse information concernant leur identité et/ou leur lieu de résidence entraînera de plein droit l'annulation de leur participation au Concours et la remise en jeu du prix gagné.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler la remise du prix et de sélectionner un(e) autre gagnant(e) par tirage au sort si le/la gagnant(e) initial(e) est mineur(e) et ne peut fournir la preuve d'une autorisation parentale leur permettant de participer au Concours.

6.3 Remise du prix

VESTIAIRE COLLECTIVE informera le/la gagnant(e) qu'il/elle a remporté un maillot du PSG puis Accor Live Limitless communiquera aux gagnants la procédure à suivre pour récupérer leur prix.

En acceptant son prix, le/la gagnant(e) autorise VESTIAIRE COLLECTIVE à utiliser ses données à caractère personnel (nom, prénom, ville de résidence, image) à des fins promotionnelles, sans que cette utilisation ne donne lieu à un droit autre que le prix qui lui est attribué. En conséquence, le gagnant(e) autorise VESTIAIRE COLLECTIVE à utiliser ses nom et image en ligne (et notamment sur les sites de réseaux sociaux) ou sur tout autre média (support imprimé, télévision, radio ou Internet) pour une durée maximale d'un (1) an à compter de la diffusion initiale.

7 - VALEUR PROBANTE

Sauf dysfonctionnement avéré, les informations contenues dans le système informatique de VESTIAIRE COLLECTIVE, notamment les données relatives aux participant(e)s au Concours, seront réputées constituer des preuves concluantes en cas de désaccord ou de litige relatif au Concours.

Les participant(e)s renoncent à leur droit de contester la validité ou l'admissibilité des éléments numériques collectés par VESTIAIRE COLLECTIVE dans le cadre de l'organisation du Concours.

8 - DROIT APPLICABLE

Les modalités d'organisation et de participation au Concours sont régies par la législation française applicable aux loteries commerciales organisées par des professionnels pour des consommateurs sous la forme d'opérations promotionnelles aboutissant à l'attribution de prix ou d'avantages de toute nature par un processus de sélection aléatoire, quelle que soit la procédure utilisée à cet effet (articles L 121-20 et suivants du Code de la consommation).

9 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

VESTIAIRE COLLECTIVE a adopté une charte de confidentialité destinée à préciser les modalités de collecte et de traitement de certaines données à caractère personnel, ainsi que les finalités de ces opérations de traitement. Cette charte de confidentialité est pleinement applicable au Concours.

Les données à caractère personnel recueillies par VESTIAIRE COLLECTIVE auprès des participant(e)s dans le cadre du Concours sont collectées et traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 dans sa version actuelle et au Règlement général européen sur la protection des données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (**« RGPD »)**

Après avoir justifié de leur identité, tous/toutes les participant(e)s au Concours sont en droit, en vertu des articles 48 et suivants de la loi Informatique et Libertés, d'exiger que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel les concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

En vertu de ces règles, et conformément aux dispositions de l'article 13 du RGPD, les participant(e)s sont informé(e)s que les données personnelles les concernant peuvent être transmises aux partenaires commerciaux de VESTIAIRE COLLECTIVE, sauf s'ils/elles s'opposent (sans frais) à cette transmission.

Toute demande d'accès ou de rectification et toute objection doivent être adressées par écrit, avec les coordonnées de l'auteur de la demande ainsi que la copie d'une pièce d'identité à l'adresse suivante :

VESTIAIRE COLLECTIVE
Concours « Maillots du PSG »
255, boulevard Pereire
75017 Paris

10 - FRAIS D'INSCRIPTION

La participation au concours implique une obligation d'achat. En outre, chaque participant(e) sera tenu(e) de payer tous les frais de connexion à Internet qu'il/elle doit engager pour participer au Concours, ainsi que le coût d'acquisition d'un terminal numérique permettant la connexion au Site.

De même, VESTIAIRE COLLECTIVE ne sera en aucun cas tenue de rembourser les frais postaux découlant d'une demande d'exemplaire des présentes règles.

* * *